

## PAGE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

## RECETTES UTILES

## GATEAU AUX NOIX

1/2 tasse de beurre en crème, 1 1/2 tasse sucre ajouté graduellement, 3/4 tasse de lait, 2 tasses farine, 1 cuillerée à thé de Poudre à Pâte Magique, 1 tasse de noix hachées, les blancs de 4 œufs bien battus. Faire cuire une heure dans un four modérément chaud.

*Le Bulletin de la Ferme est le seul organe officiel dont la Coopérative se serve pour se tenir en relation avec ses membres.*

## RECETTES UTILES

## GATEAU AU CHOCOLAT (Pain)

1/2 tasse de beurre, 1 tasse de sucre, 2 œufs, 1/2 tasse de lait, un peu de sel, 3 cuillerées à thé de Poudre à Pâte Magique dans 1 1/2 tasse farine. Ajouter en dernier lieu deux carrés de chocolat fondu (dans un petit bol à la vapeur de la bouilloire); mettre une glace épaisse au caramel. Essence de vanille dans le gâteau et la glace.

(à suivre)

### Discours de l'Honorable J.-E. Caron lors de l'Assemblée Annuelle de la Coopérative Fédérée de Québec.

Le discours de l'honorable Ministre de l'Agriculture, à l'assemblée annuelle de la Coopérative Fédérée, est des plus instructifs et contient des aperçus fort intéressants sur les progrès réalisés en coopération dans notre Province, au cours des quelques dix dernières années.

Après avoir fait un très court historique de la fondation de la Coopérative et avoir fait ressortir les mobiles dont s'inspiraient ses fondateurs, M. le Ministre explique le pourquoi du faible profit net réalisé sur les opérations pourtant considérables de la Coopérative. Il ne faut pas confondre une organisation coopérative avec une entreprise de commerce ordinaire. Alors que, dans ce dernier cas, on serait porté à croire à un manque d'administration, lorsqu'on ne réussit à obtenir qu'un profit net de quelques \$27,000.00 avec un chiffre d'affaires de plus de \$10,000,000.00, on ne doit considérer la chose que comme normale dans une organisation de coopération. En effet, le but poursuivi par l'une et l'autre organisation est absolument différent. Dans un cas, celui de la maison de commerce, on cherche à augmenter les profits de ceux qui détiennent le capital ou qui sont propriétaires de l'entreprise; dans l'autre cas, celui des coopératives, les officiers doivent chercher à faire réaliser aux producteurs les plus hauts prix possibles pour les produits qu'ils vendent par l'intermédiaire de leur organisation, ou encore payer le moins cher possible les articles, denrées et marchandises qu'ils achètent par son entreprise. On conçoit donc que, suivant cette ligne de conduite, la Coopérative Fédérée ne peut songer à accumuler, chaque année, des profits très élevés. Aussi faut-il bien voir, en étudiant le système de nos coopératives, non pas tant le profit que peut rapporter un tel montant placé dans la Coopérative comme actions, mais bien plutôt le profit réalisé en vendant par la Coopérative de préférence à tout autre système de vente.

Il est regrettable, continuait l'honorable Ministre, que nos cultivateurs ne comprennent pas tous l'importance et les avantages de la coopération. Malgré les progrès franchement remarquables qui ont été faits, nous ne pouvons manquer de constater que nous ne sommes pas naturellement coopérateurs, mais que nous sommes bien latins et bien français par cette mentalité caractéristique à ceux de notre race, qui veut que nous soyons plutôt individualistes que coopérateurs. Cette mentalité, qui a, à sa base, un fonds de défiance, semble-t-il, fait que nous sommes lents à accepter les principes de la coopération. Nous sommes ainsi faits que nous nous croyons mieux que les autres en mesure de nous occuper de notre petite besogne et de la mener à bien. L'expérience du contraire ne réussit pas toujours à nous faire comprendre que nous avons tort.

Faisant ensuite allusion au rôle que joue la Coopérative Fédérée dans la vente des produits agricoles, M. le Ministre nous la fait voir comme la première organisation, dans notre pays, à généraliser la pratique de la classification; en l'imposant à chacun des produits qu'elle manipule. Les heureux résultats qu'elle a obtenus ne tardèrent pas à attirer l'attention, et bientôt cette pratique fut copiée, plus que cela le Gouvernement Fédéral a cru bon de la rendre obligatoire pour certains produits, les produits laitiers entre autres, que nous destinons à l'exportation. La Coopérative Fédérée n'eut-elle rendue aux cultivateurs que le service de généraliser la pratique de la classification, qu'elle aurait, en ce faisant, justifié sa fondation.

Il est malheureux que les cultivateurs de chez-nous n'apprécient pas à sa juste valeur le rôle que joue la coopération. On ne sait pas ce que représente pour le producteur le fait que la Coopérative réussisse à diminuer la concurrence qui existe entre producteurs. Plusieurs exemples, que nous cite l'honorable M. Caron, font bien voir les inconvénients de la chose. Dans le cas des volailles, la Coopérative avait trouvé des marchés très avantageux, qui lui permettaient d'obtenir pour ses expéditeurs des prix plus que satisfaisants; mais ne voilà-t-il pas que ces gens se sont imaginés que s'ils expédiaient eux-mêmes sur ces mêmes marchés, ils obtiendraient les mêmes prix et n'auraient pas à payer la commission que la Coopérative doit nécessairement se réserver sur ses transactions; ils oublièrent, en ce faisant, qu'ils devenaient des concurrents pour la Coopérative et que, naturellement, celle-ci se trouverait à souffrir de cette rivalité, de même que le producteur, et qu'en somme, celui qui bénéficierait de cette concurrence serait bien l'acheteur et non pas le producteur. N'oublions pas que plus il y aura de vendeurs à présenter aux acheteurs un même article, plus on donnera à ces acheteurs de chances de payer moins cher; de là l'importance de grouper les marchandises et les produits, et de les présenter par l'entremise d'une seule et même organisation.

La coopération, non seulement entre individus mais encore entre groupes, devient de plus en plus nécessaire, et M. le Ministre se réjouit

de voir les efforts que fait la Coopérative pour établir un système qui contribuera à généraliser les relations coopératives entre les producteurs en même temps qu'entre les groupements de producteurs.

Mais il ne suffit pas de grouper les produits, ni de trouver des marchés pour que l'on puisse vendre profitablement. Et à ce propos, M. le Ministre fait des remarques fort judicieuses. Il y a à tenir compte de certaines autres conditions qui jouent un rôle considérable dans les possibilités plus ou moins grandes que l'on a de vendre avantageusement. Dans le cas des pommes de terre, que M. le Ministre nous donne comme exemple, il fait ressortir toute l'importance qu'il y a dans une bonne classification et dans le choix de variétés capables de répondre aux exigences du commerce. La Province de Québec se voit enlever les uns après les autres les marchés qu'elle a pour ses pommes de terre; les Provinces Maritimes réussissent à obtenir sur nos propres marchés des prix que les acheteurs ne veulent pas donner pour les produits de chez-nous, et l'unique raison que l'on donne comme explication de cet état de choses, c'est que nos patates ne répondent pas aux exigences de nos marchés; on ne les classe pas et on cultive un trop grand nombre de variétés, qui rendent impossible l'obtention d'une marchandise uniforme. Il est donc urgent que l'on pense à produire une marchandise qui soit en conformité avec la demande de nos acheteurs. A moins d'avoir une marchandise qui se prête à une classification uniforme, on ne peut guère songer à obtenir des résultats, même si l'on a recours à la pratique de la coopération.

M. le Ministre fait aussi allusion aux prétentions de certains commerçants, qui prétendent qu'ils peuvent payer aussi cher que la Coopérative Fédérée pour les produits que les cultivateurs leur vendent. Pour faire voir combien peu sérieuses sont ces prétentions, il donne en exemple le cas d'un commerçant d'une certaine région de la province, qui ne manque pas d'occasion de dire qu'il est en mesure de payer plus cher que cette société et qui cependant vend à peu près tous ses animaux par son entremise. Et ce commerçant n'est pas le seul qui vende ses animaux par l'entremise de cette société et qui y trouve son profit. Pourquoi alors les cultivateurs n'y trouveraient-ils pas les mêmes avantages?

Au sujet de la fameuse question de l'importation du beurre de la Nouvelle-Zélande; M. le Ministre nous explique pourquoi, dans l'état actuel de notre production laitière, il ne peut pas être absolument opposé à ces importations; notre production ne suffit pas à satisfaire la demande locale, et nécessairement il faut s'approvisionner à l'extérieur. Mais il dit que lorsque nous produirons suffisamment de beurre pour satisfaire à nos besoins, le traité qui existe présentement entre le Canada et la Nouvelle-Zélande pourrait fort bien être préjudiciable aux intérêts des producteurs canadiens.

Et en terminant, M. le Ministre dit un mot de cette question de politique que certaines gens se plaisent à faire intervenir dans la Coopérative Fédérée. Comme dernier mot, il dit qu'il n'y a jamais eu de politique dans la Coopérative, qu'il n'y en a pas présentement et qu'il souhaite qu'il n'y en ait jamais; après quoi, il émet le vœu de voir la Coopérative continuer dans la voie des succès où elle a déjà réussi à se signaler.

### Haut les Coeurs!

J'ai pris connaissance du bilan de la Coopérative Fédérée de Québec et j'ai lu l'exposé lumineux de ses activités, fait par M. J.-Arthur Pâquet, le dévoué président de son Conseil Exécutif.

M. Pâquet se déclare satisfait des résultats de l'année. Le bilan accuse, en effet, une augmentation de deux millions dans le chiffre d'affaires de la Coopérative.

J'aurais donc mauvaise grâce à venir m'inscrire en faux et dire que je ne suis pas astisfait.

Qu'on me permette pourtant, avant de me jeter la pierre, de poser une toute petite question:

A combien se chiffre la totalité des achats et ventes des cent quarante mille cultivateurs de la province de Québec?

Vous voyez tout de suite où je veux en venir: c'est que le chiffre de dix millions d'affaires, atteint par la Coopérative Fédérée, ne représente qu'une faible partie des transactions commerciales de nos cultivateurs. Il en résulte donc que la plus grande partie de ceux-ci ne comprennent pas encore ce que c'est que la coopération et les avantages considérables qu'ils en pourraient retirer.

Et cela m'attriste.

Comment des cultivateurs, si souvent frustrés sur la qualité des produits achetés d'intermédiaires, peuvent-ils s'obstiner à ne pas vouloir faire affaire avec la Coopérative?

Pour ma part, je puis, avec tranquillité, faire mon examen de

(Suite à la page 116)

1929

V 15 SS. Faustin et  
S 16 S. Onésime, évêque  
D 17 I. DE CARME  
L 18 S. Siméon, évêque  
M 19 S. Conrad, évêque  
M 20 4<sup>e</sup> Temps S. E.  
J 21 Ste Vitaline.

## NOTES

**Le Pape-Roi.**—  
tété Pie XI et le gou  
absolue du Saint-Siè  
Vatican, mais bien  
bli dans tous les bi  
il est libre enfin d  
important: les biens  
Nous ne pouv  
homme extraordina  
dence pour rétablir  
Ce qui donne u  
qu'il concorde avec  
Pie XI.

Adressons à Die  
pour le successeur de

**La culture de l**  
page, tout ce qu'il in  
de la pomme de terr  
des Jardiniers-Mars  
inspecteur de distric  
utiles à tous ceux qu

**L'Agriculture e**  
dé d'octroyer un mil  
demi-million de plus  
nière fin, le gouver  
done près de deux  
en 1929-30.

Nous croyons s  
menter le nombre c  
fermes de démonst  
intérêts de l'agricult

A mesure qu'a  
ment fait plus large  
C'est de la sain

**L'élevage des**  
sion considérable er  
avec succès, tandis q

On sait aussi q  
démonstration de l'

Chaque courrie  
d'être renseignées à  
à tous ceux qui aura  
sommés assurés la  
cette matière n'a p  
premier article dans

Cet article sera  
jours d'intervalle c  
si intéressant.

Voici le plan él

I.—L'élevage des a  
Est-ce une ind  
Considérations

II.—Les renards:  
Construction d  
Nourriture et s  
Soins des jeune

III.—Les visons:  
Même plan que

IV.—Rats musqués  
Même plan.

V.—Chats Sauvage

VI.—Martres et pé

Ces articles tec  
intéressant cette inc  
A tous ceux qu  
l'élevage des animat  
de ces articles.